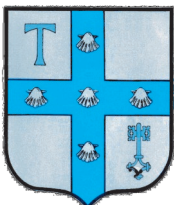


LE PETIT PERONNAIS

COMMUNE DE PERON



No 50

Octobre-Décembre 2008



BIBLIOTHEQUE DE PERON

Groupe scolaire-F-01630 Péron
04.50.56.41.39

C'est par un après-midi brumeux que le club Loisirs des Aînés a répondu à l'invitation de la bibliothèque (pour regarder l'exposition l'école autrefois) le mardi 4 novembre.

une quinzaine de nos aînés a découvert notre beau local aux rayonnages bien remplis de livres variés.

Les échanges avec les bénévoles concernant le fonctionnement des prêts de livres furent intéressants.

Autour d'une table bien garnie, nous avons partagé le goûter et avant de nous séparer, chacun ayant apprécié cette rencontre, nous avons décidé de nous revoir. Le soleil était dans les cœurs.

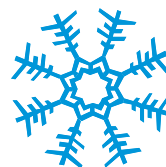


Le 11 octobre, la bibliothèque organisait la soirée « Rock à Péron ». Ce fut un succès tant par l'organisation que par la qualité des prestations : les jeunes musiciens sont vraiment « bourrés de talent, pas d'alcool ».

Nous remercions tous ceux qui nous ont aidé à faire de cette manifestation une vraie réussite : les sponsors nombreux et généreux, les « papas gardes du corps » qui ont assuré la sécurité, la Protection Civile, l'association « DIRE », et tous les bénévoles qui nous ont aidé à un moment ou un autre.

Prochaine manifestation : soirée avec Alain MELO, notre historien local le 3 février 2009.

La Bibliothèque « A Livre Ouvert » vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année, et si vous manquez d'idées cadeaux, vous ferez toujours plaisir en offrant un livre.





HALTE GARDERIE ITINERANTE LA ROULINOTTE

Pour tout renseignement
et inscription :
contacter la directrice
au 06 88 90 10 55



Une équipe de professionnels
accueille vos enfants âgés de 3
mois à 6 ans dans des salles
agréées et mises à disposition
par les communes.*



Pour leur épanouissement et l'apprentissage de la vie
en groupe, des espaces de jeux et des activités
adaptées sont proposés aux enfants : motricité, jeux
collectifs, chants, instruments de musique, peinture,
collages

Lieux d'accueil

Le lundi : à PERON de 8h45 à 11h45

Le mardi à SAUVERNY de 8h45 à 16h45

Le jeudi à ECHENEVEX de 8h45 à 11h45

Le vendredi matin à CHEVRY de 8h45 à 11h45

Le vendredi après-midi à St JEAN DE GONVILLE de 13h45 à 16h45



*Le bébé-bus est équipé d'une table de change.

Le Carnet communal



Naissances



Gaïa CARETTI, le 13 juin
Ilyès DE RAGO, le 13 août
Elias DOVERNE, le 22 août
Mathieu BENNATO, le 30 août
Tibo PERROUX, le 6 septembre
Elina BOUGREAU, le 20 septembre



Mariage



Stéphane MANTIN et Maryline GIROD,
le 13 septembre

Décès

Sandrine BETTINELLI, le 7 octobre
Philippe GOUDIN, le 8 octobre
Renée RIVOIRE née PERRIERE, le 4 novembre
Yvette FRANÇOIS née FAVRE, le 11 novembre

INSCRIPTIONS SUR LA LISTE ELECTORALE AVANT LE 31 DECEMBRE

(Concerne les français et européens)

Si vous venez d'arriver à Péron ou si vous n'êtes pas encore inscrit(e) :

Vous pouvez venir vous inscrire en mairie avant le 31 décembre 2008 muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile (facture EDF, ou autre de moins de 3 mois).

FERMETURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE

Pour fêtes de fin d'année

Le secrétariat sera fermé les vendredi 26 décembre 2008 et 2 janvier 2009.



Changement des horaires d'ouverture du secrétariat de mairie /

Lundi : 8h-12h et 13h30-17h30	Jeudi : 13h30-17h30
Mardi : 13h30-17h30	Vendredi : 8h-12h et 13h30-17h30
Mercredi : 9h-12h	



RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens (filles ou garçons) de nationalité française sont priés de se présenter en Mairie munis de leur carte d'identité et du livret de famille des parents, dès qu'ils atteignent l'âge de **16 ans, soit : pour ceux nés en octobre, novembre, décembre 1992, venir avant le 15 janvier 2009.**

Pour toutes questions relatives au service national,

téléphonez au **03.04.38.36.36**

minitel : **3615 ARMEE**

www.defense.gouv.fr



Dans le dernier « Petit Péronnais », je terminai mon propos en souhaitant une bonne rentrée scolaire aux nouveaux petits écoliers. C'est donc par l'école que je commencerai cet article.

Comme depuis maintenant quelques années, l'école primaire a vu ses effectifs augmenter légèrement, 216 en 2007 et 219 cette année, malheureusement pas assez pour prétendre à la création d'une nouvelle classe, puisque le ratio de l'Education Nationale est de 28 enfants par classe, toutes classes confondues et que nous ne sommes qu'à 27,38 mais certainement trop pour un enseignement de qualité.

Comme nous frôlons le seuil de création, l'extension de l'école sera le grand chantier de l'année prochaine. Nous regrettons d'avoir pratiquement perdu un an dans l'attente d'une réponse préfectorale nous autorisant à travailler avec le même architecte, le bureau Strates, que pour les 2 premières tranches.

Dans une époque beaucoup plus difficile économiquement que les années précédentes et à un moment où pour faire fonctionner nos entreprises la commande public doit pallier au manque de la commande privée, il est regrettable que l'administration ne sache pas mettre un peu d'huile dans ses rouages.

Il est regrettable aussi de constater que l'Etat, dans l'été, a pris la décision de confier aux communes un service d'accueil des enfants, en cas de grève de plus de 25% des instituteurs. Pendant cette surveillance, il est interdit tout travail scolaire pour ne faire que de la garderie et en poussant l'hypocrisie au maximum en permettant qu'une personne d'accueil, sans diplôme, puisse garder 15 enfants. Ce seuil est largement en dessous quand il s'agit par exemple du centre de loisirs qui doit mettre un éducateur pour 8 enfants en dessous de 6 ans et un éducateur pour 12 enfants au dessus de 8 ans.

Malgré notre désaccord sur le principe, loi oblige, nous avons mis en place ce service d'accueil le 20 novembre et je profite de cet édit pour remercier le personnel communal et les bénévoles qui ont accepté ce « travail ».

Il y aurait encore beaucoup de choses à dire sur cette rentrée avec les heures de soutien aux enfants en difficulté, façon détournée de supprimer les Réseaux d'Aide aux Enfants en Difficultés, réseaux dont l'Education Nationale ne pouvait que s'enorgueillir, avec la modification des programmes scolaires, etc.

De l'école primaire au collège il n'y a qu'un pas et une rue.

Vous pouvez constater journalièrement de l'avancement des travaux, qui sont passés à un rythme intensif depuis la fin de la maçonnerie, permettant de voir que ce collège sera certainement l'un des plus beaux du département et confirmant une ouverture pour la rentrée scolaire 2009.

Il y aurait encore beaucoup de choses à dire sur la commune. Elles seront développées dans le prochain « Petit Péronnais » avec, à l'appui, les décisions prises par le conseil municipal lors du vote du budget 2009.

Pour terminer et cela n'a rien avoir avec l'Education, encore que, et même si une brève fait allusion au sujet à l'intérieur de ce journal je voulais m'indigner contre un ou des « petit(s) malin(s) » qui s'amuse(nt) à modifier les panneaux de signalisation et les marquages au sol. La bêtise a encore de beaux jours devant elle.

Je vous souhaite de très belles fêtes de fin d'année et vous invite à la cérémonie des vœux qui aura lieu le jeudi 29 janvier à 19 heures à la salle Champ-Fontaine.



Conseils Municipaux

Juillet 2008

DELIBERATIONS

- La maîtrise d'œuvre pour les travaux de franchissement du ruisseau du Martinet est confiée au bureau d'études d'ingénierie B.E.M. et à la DDE pour un montant de 5 980 € TTC. Estimation du coût total des travaux 50000 €.
- Projet de convention entre la commune de Péron et le Conseil Général de l'Ain afin de définir la répartition financière des charges d'investissement, d'entretien, et de fonctionnement relative aux travaux d'aménagement de trottoir et de recalibrage de la chaussée sur la RD 89, dans la traverse de Greny.
- Attribution d'une indemnité de 115 € à Charlene PAUTY qui a effectué un stage au secrétariat de mairie durant 3 semaines du 2 au 27 juin inclus.
- Location de la chambre du Bâtiment de l'ancienne école de Logras à Melle Caroline ROBERT du 9 Juillet au 27 Août pour un montant de 200 €.

POINTS DIVERS

BUDGET

- Révision PLU : 5 128,44 € (acompte)
- Remplacement borne incendie : 6 202,81 €
- Broyeur débroussailluse : 6990,02 €
- Rue Dommartin à Greny: 41423,22 € (acompte maîtrise d'œuvre, VRD et pavage)
- Voie d'accès collège : 48663,67 €
- Carrefour du Branlant : 8 179,28 € (acompte)

VOIRIE

- La voirie principale de la rue Dommartin est terminée, les abords devraient être finis à la fin juillet.
- Refection de la rue du Molard prévue pour le printemps 2009.
- Demande au directeur des services techniques du Conseil Général pour utiliser la voie intérieure du collège pour passer de « la route du four à chaux » à « la route de Péron » et inversement, ceci afin d'éviter la circulation devant l'école primaire. Si cette proposition est acceptée la commune prendra à sa charge le déneigement des voies du collège et l'entretien d'un petit espace vert situé dans l'enceinte de celui-ci. L'enrobage des routes départementales, déclassées en routes communales, sera financé par le Conseil Général dès la réalisation de travaux sur ces voies.

ECOLE

- 220 enfants inscrits pour la prochaine rentrée, en raison d'un grand nombre d'enfants du même âge, il y aura à nouveau un dédoublement pour certaines classes.
- Les 2 heures de soutien pour les enfants en difficulté (loi Darcos) débiteront après les vacances de la Toussaint

CANTINE

- La fréquentation de la cantine a augmenté de 10%.

FORET

- La vente de bois de Saint-Vulbas n'a pas été fructueuse pour la commune, les lots ont été retirés avec l'accord de l'ONF.

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

- Le centre de secours de Péron actuellement classé CPI va passer CPINI 1 afin de pouvoir intervenir sur d'autres communes.

COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

SIVOS

- La commune de Collonges rejoint le SIVOS.
- les travaux de maçonnerie sont presque terminés, le planning est respecté.

COMMISSIONS COMMUNALES

URBANISME

Permis de construire :

- Daunt Michael, pour extension d'un bâtiment existant, réfection de toiture + pose de vélux, chemin du Moléron. Avis défavorable.
- Côme Joël, pour maison d'habitation et abri voiture, rue de la Fontaine Chargonnet. Avis favorable.

ASSOCIATIONS

- Préparation du « forum des sociétés ». Le Sou des Ecoles propose un forum de 2 heures avec apéritif offert par les associations. La musique propose d'organiser une rencontre entre les associations.
- M Desmaris, vice-président de l'Office du Tourisme de Collonges, va de mettre en place un calendrier des fêtes pour le canton.

COURRIERS

- Habitants du lotissement « Les Cerisiers » concernant les travaux en aval de leurs parcelles.
- M. et Mme Devesa concernant les charges du bâtiment de Logras.
- Dojo Gessien pour une demande de subvention pour permettre à 2 jeunes Péronnais de faire un stage « initiatique » au Japon. Refus du Conseil Municipal par 12 voix contre, 1 abstention, 4 pour.

Septembre 2008

DELIBERATIONS

- Convention avec SDEI pour la maintenance du poste de relèvement de la zone de Pré Munny pour un forfait annuel de 1610 € HT.
- Convention avec le Syndicat d'électricité de l'Ain pour assurer la maîtrise d'ouvrage et participer au financement des travaux d'éclairage public au titre de l'exercice 2008.
- Acceptation de l'adhésion de la commune de Collonges au SIVOS à compter du 1^{er} janvier 2009.

POINTS DIVERS

ECOLE

- Seuil de 224 élèves pour la création d'une nouvelle classe non atteint, 217 enfants à la rentrée. Il a fallu créer 2 classes de CE1/CE2.

Ecole maternelle :

Petite section : 28 élèves

Moyenne section : 29 élèves

Grande section : 29 élèves

Moyenne et grande section A : 29 élèves avec 12 moyens et 17 grands.

Moyenne et grande section B : 29 élèves avec 11 moyens et 18 grands.

CP : 26 élèves + 2 élèves de la Clis.

CE1 : 19 élèves

CE 2 : 33 élèves

CE1 – CE2 A : 9 élèves de CE1 et 19 élèves de CE2 + 1 élève de la Clis.

CE1 – CE2 B : 10 élèves de CE1 et 14 élèves de CE2 + 2 élèves de la Clis.

CM1 : 27 élèves + 3 élèves de la Clis.

CM2 : 28 élèves.

- Baisse du taux de rémunération du cabinet d'architectes STRATES pour l'agrandissement de l'école, 11%, au lieu de 11,65% (estimation des travaux 1 750 000 € HT).
- Mise en place du service minimum d'accueil en cas de grève des enseignants selon la loi du 20 août 2008. Les ATSEM assureront ce service, complété par des parents selon le nombre d'enfants.

PLU

- Demande de la CCPG de retirer le permis de construire pour la déchiqueterie de Baraty
- Position défavorable de la CCPG pour le projet d'agrandissement de la zone de Pré Munny argumentant le manque de transports en commun.
- La Chambre d'Agriculture propose ses services pour réaliser une étude d'impact sur l'environnement dans le cadre du projet d'extension de la ZA de Pré Munny et de la zone « sur Anna », (2 152,50 €, subvention 861 €, 1 291,50 € pour la commune).

BUDGET

- Révision PLU : 7879,54 € (acomptes honoraires)
- Aménagements carrefours de Logras : 8774,41 € (acomptes)
- Eclairages place Saint Antoine et stade : 31044,31 €
- VRD rue Dommartin à Greny : 105827,59 €
- Pavage rue Dommartin : 56111,23 € (acompte)
- Panneaux sécurité voirie : 3500,80 €

AUBERGE COMMUNALE

- 2 candidats ont été retenus, leurs offres devra parvenir en mairie avant le 12 septembre.
- Proposition de Mr Nédélec pour le rachat des extincteurs de l'auberge par la commune, refus du conseil car prix proche du neuf.

VOIRIE

- Les travaux de la rue Dommartin à Greny sont terminés.

NOUVELLE MAISON DES SOCIÉTÉS

- Proposition de NOVADE pour le montage du dossier, tranche ferme : étude de faisabilité 6 005 €, programme

d'opération 5 593 €, tranche conditionnelle : assistance à l'organisation du concours de maîtrise d'œuvre 11 973 €.

COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

SIVOS

- Le planning des travaux du gymnase est respecté.
- GRIMPOMANIA a été retenu pour réaliser le mur d'escalade 49 300 € HT.

COMMISSIONS COMMUNALES

URBANISME

Permis d'aménager :

- De Mestral F. pour création lot supplémentaire, lotissement Genevray. Avis favorable.
- BSL Landecy JY, création d'un 3^{ème} et 4^{ème} lots, route de la combe. Avis favorable.
- Sté Capelli, modification d'accès lot 9 et 18, rue du Branlant. Avis favorable.

Permis de construire :

- Daunt M. pour extension bâtiment existant, chemin du Moléron. Avis favorable.
- Budun et Gulmez, pour 2 maisons jumelées, rue de Paruthiol. Avis favorable.
- SCI Bioclimak, pour aménagement bâtiment existant pour commerce et entrepôt, ZA Pré Munny. Avis favorable.
- Girod JP. pour garages, route de Pougny. Avis favorable.
- Duthion B. pour villa route de la Combe. En attente.
- Tignon Choudant Gérard, pour aménagement d'un bâtiment existant, création de 13 logements + 1, Grand rue. Avis favorable.
- Goossens L. villa, rue de Paruthiol. Avis favorable.
- Poupet G. aménagement bâtiment existant + garage, route de la Combe. Avis défavorable.
- Reigner/Pestouri, villa + garage, chemin de la Chapelle. Avis défavorable.
- SCI Bioclimak, pour aménagement bâtiment existant pour commerce et entrepôt, ZA Pré Munny. Avis favorable. (demande précédente annulée).

COURRIERS

- Mmes BIGAY concernant des bruits de voisinage : intervention de la gendarmerie.
- M. BOSSY Gaston demande la mise en zone constructible de certaines de ses parcelles. Cette demande, comme les autres, sera analysée lors de la poursuite de la révision du PLU.

DIVERS

- Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de verser un secours « d'urgence » à la commune d'Hautmont d'un montant de 2 000 €.

Octobre 2008

DELIBERATIONS

- La maîtrise d'œuvre pour l'extension du groupe scolaire est confiée au groupement Strates Economia Fluitec Chappuis structures dont le mandataire est le cabinet Strates pour un montant estimatif de 192 500 € HT (11% du coût du projet)
- L'étude de faisabilité et le programme d'opération pour

la réalisation de la future maison des sociétés sont confié à la société Novade (7 182 € TTC et 6 689 € TTC).

- Demande de subvention auprès du conseil Général de l'Ain pour aider à financer le programme de sécurisation de certaines voie et carrefours (opérations évaluées à 5000 € HT).
- Election de nouveaux délégués pour la commission communale d'aménagement foncier

Propriétaires de biens fonciers non bâtis :

Titulaire : Beaupoil Léon (en remplacement de Blanc Régis déjà délégué)

Suppléant : Bugnet Georges (en remplacement de Bossy Roland déjà délégué).

Propriétaires forestiers :

Titulaire : Charvet Bernard (en remplacement de Tignon Choudant Gérard déjà délégué)

Conseiller municipal titulaire :

Lévrier Bernard (en remplacement de Peray Hervé déjà désigné par la Chambre d'agriculture).

POINTS DIVERS

ECOLE

- Proposition du conseil des Maîtres pour les heures de soutien scolaire entre 8h30 et 9h00, heures de classe décalées entre 9h00 et 12h00. Refus de Mr le Maire qui juge que 1h30 n'est pas suffisant pour la cantine. Nouvelle proposition après les vacances de Toussaint.

PLU

- Le SCOT a accepté la nouvelle proposition d'aménagement de la zone de Pré Muny, la DDE doit se prononcer.

BUDGET

- Révision PLU : 3 846,34 € (acompte honoraires)
 - Demande du collège « Le Turet » de Gex pour financer des sorties ski de fond d'un élève de Péron : montant 28.04 €.
- Accord à l'unanimité du conseil municipal.

VOIRIE

La commission du personnel communal félicite Pascal Cuinier pour la réussite de son permis super lourd .

- Les travaux de génie civil électrique, rue Dommartin, ont été réceptionnés par le SIEA.
- Participation de Mr et Mme MOINE pour la rénovation des berges du Groise.

MAISONS A 15 EUROS PAR JOUR.

Le conseil municipal refuse à la majorité le principe de subvention (entre 3 000 et 5 000 €.) pour la construction de maisons à 15 Euros par jour (2 pour : Mrs Davis, Levrier – 4 absentions : Mmes Caretti, Collet, Mrs Debard, Duchamp).

COMMISSIONS COMMUNALES

URBANISME

Permis d'aménager :

- Capelli SA, modification d'accès lots 9 à 18, « les Côteaux de Logras », rue du Branlant. Avis favorable.

Permis de construire :

- Balland D., création d'abris voitures et entrée, chemin de la Pierre à Niton. Avis favorable.

COURRIERS

- Courrier d'Hélianthe pour demande d'adhésion à l'association et élection de Millet Eric en tant qu' élu référent.

Vous pouvez consulter les comptes rendus complets des réunions du conseil municipal sur le site Internet de la mairie de Péron à l'adresse suivante :

http://www.peron.cc-pays-de-gex.fr/html/mairie_main.htm

CCAS

Les personnes de 70 ans et plus en 2009 qui n'auraient pas reçu l'invitation au repas annuel du CCAS qui aura lieu le samedi 28 Février 2008 Salle

(Rendez-vous sur place vers
sont invitées à s'inscrire le plus tôt

Champ Fontaine
11h30)

possible auprès du secrétariat de la mairie.

Nous rappelons que la livraison de repas à domicile est possible.

S'adresser à la mairie

AVIS A TOUS NOS CORRESPONDANTS ET ASSOCIATIONS

Pour le numéro 51 du Petit Péronnais nous vous demandons de nous faire parvenir vos articles avant le 20 mars 2009.

Aucun avis ne sera envoyé . Merci d'avance

La Rédaction



Facture finale de l'aménagement de la rue Dommartin avec l'avenant n°1

Rappel du marché :

Le marché est passé après un appel d'offres ouvert. Ce marché a pour objet l'aménagement en surface de la rue Dommartin, réalisation de voirie, de réseaux d'eaux pluviales, la reprise d'équipements existants et d'espaces verts.

Le marché a été attribué au groupement d'entreprises Eiffage travaux publics/ Rampa TP, le mandataire est l'entreprise Eiffage travaux publics.

Le montant du marché s'élève à **219 276,21 € TTC**.

Avenant 1 : qui comprend des travaux complémentaires non prévus au marché soit :

- La fourniture et pose d'enrobés, ainsi qu'un caniveau avec grille en fonte, le tout sur le chemin des Molasses
- La remise en état de la parcelle de stockage du chantier (parcelle appartenant à la famille Merme) après reprise du stock de terre végétale, mise en place, réglage et engazonnement.

Ces travaux supplémentaires représentent un montant de **4 355,03 € TTC**.

Ce montant représente une plus value au marché initial de **2.058 %**.

Le montant définitif du marché avec l'avenant n°1 est le suivant :

Montant TTC du marché initial	219 276,21 €
Montant TTC de l'avenant n°1	<u>4 355,03 €</u>
Montant TTC du marché définitif	223 631,24 €



Le point sur les travaux réalisés en 2008 sur les réseaux voirie de la commune :

Sécurisation de 5 carrefours et 3 secteurs de rues, qui consistaient en l'adaptation de la signalisation verticale et horizontale (marquages), la création de 2 passages protégés pour les piétons, la réalisation d'un gendarme couché, route de Choudans à Feigères.

Les travaux de réaménagement des carrefours route de Lyon, rue de Branland et route de Pougny. Réfections ponctuelles sur les routes au point à temps.

Travaux proposés pour l'année 2009 par la commission voirie sécurité :

- Sécurisation de 4 carrefours et 2 rues entre Péron et Logras.
- Travaux de réaménagement du 3^{ème} et dernier carrefour route de Lyon, rue de la Gaine à Logras
- Réalisation du chemin piétonnier de la rue de la Fruitière au collège
- Réalisation du chemin piétonnier de la salle Champ Fontaine à la maison des sociétés
- Réfections ponctuelles sur les routes au point à temps.

Dépôt de plainte :

Que la ou les personnes qui ont modifié la signalisation (panneau STOP et marquage au sol) route de la Combe de Péron sache(nt) qu'une plainte a été déposée en Gendarmerie.

SIDEFAGE et POINTS FIXES

Depuis plusieurs mois des difficultés sont apparues pour l'évacuation des Points d'Apports Volontaire du SIDEFAGE. Ce dernier a cherché des solutions avec son prestataire de service afin de répondre aux différences plaintes des habitants et des communes du Pays de Gex.

Le collecteur devrait mettre en place prochainement une nouvelle procédure de collecte sur notre territoire (évacuations plus régulières), ainsi que des moyens techniques et humains supplémentaires.

Nous vous rappelons que toute demande de collecte des points verts auprès du SIDEFAGE doit être faite après avoir vérifié que ceux-ci sont tous pleins pour un même flux. Lorsqu'il y a des dépôts aux alentours, il appartient à la commune de nettoyer et de rendre accessible le point vert. La verbalisation éventuelle suite aux dépôts sauvages incombe également à la commune.

Par ailleurs:

- Tous dépôts de déchets autour des Points d'Apports Volontaire sont considérés comme des dépôts sauvages et sont donc passibles d'une contravention de 2ème classe (35 euros)
 - Les bouteilles en plastique sont recyclables avec les bouchons et les étiquettes, le tout ensemble.
 - Une bouteille en plastique écrasée prend 5 fois moins de place dans le conteneur, ce qui permet d'économiser des coût de transport devenus encore plus importants du fait de l'augmentation des prix du pétrole.
- Nous tenons à vous confirmer que tout est mis en œuvre pour que le tri ne soit pas une contrainte pour les communes, mais un simple geste éco-citoyen pour les habitants du Pays de Gex.

Michel Chanel

Vice-président délégué à la Gestion et Valorisation des Déchets

INFO



INSTITUT NATIONAL DU CANCER

Près d'une femme sur huit sera confrontée à un cancer du sein au cours de sa vie. En l'absence de moyens de prévention adaptés, le dépistage est, avec les traitements, un moyen essentiel de lutter contre ce cancer.

Le cancer du sein qui met en général plusieurs années à se développer devient plus fréquent avec l'âge. Aussi, dès 50 ans, il est essentiel que les femmes participent - tous les deux ans au dépistage organisé du cancer du sein. Ce programme national mis en place en 2004 est le seul dispositif où, pour plus de sécurité, les mammographies jugées normales sont systématiquement relues par un second radiologue.

Comme chaque année à cette occasion, les structures départementales chargées de mettre en place le dépistage organisé du cancer du sein (liste disponible sur www.e-cancer.fr) et les associations de lutte contre ce cancer mènent des actions spécifiques de mobilisation :

réunions publiques, illumination de monuments avec des lumières roses, distribution de dépliants, colloques...

Ainsi, les comités de la Ligue Nationale Contre le Cancer, les Comités féminins pour le dépistage des cancers, les associations Le Cancer du sein. Parlons-en !, NRB-Vaincre le Cancer, Vivre comme avant et Europa Donna sont susceptibles de solliciter votre concours pour mettre en place des actions de sensibilisation du public.

L'Institut National du Cancer soutient ces associations dans leur démarche et nous serions honorés si vous réserviez un accueil favorable aux projets qu'elles pourraient vous soumettre.

Je vous prie de croire, Madame le Maire, Monsieur le Maire, en l'assurance de ma considération distinguée.

Professeur Dominique

Président



CAF de l'Ain

Pour faciliter l'information des familles sur les prestations familiales et les différentes aides d'action sociale, deux services accessibles en permanence sont mis à votre disposition par la

Caf de l'Ain pour obtenir des informations générales, mais aussi des informations personnalisées sur les dossiers.

N'oubliez pas que pour consulter les renseignements personnalisés de votre dossier, il est nécessaire de vous munir de votre numéro allocataire et du code confidentiel communiqué par votre CAF.

- Pour consulter la date, le montant de vos prestations et le suivi de votre courrier.

- Pour imprimer une attestation de paiement ou un formulaire de demande de prestations.

- Pour communiquer avec votre CAF en nous adressant un E-mail.

- Pour connaître les conditions d'attribution des prestations familiales et des aides d'action sociale de votre CAF.

- Pour connaître la permanence d'accueil la plus proche de votre domicile.

Par INTERNET : www.ain.caf.fr

- Pour connaître les conditions d'attribution des principales prestations.

- Pour consulter votre dossier (date et détail des paiements, état de traitement de votre courrier, demande d'une attestation de paiement).

du lundi au vendredi de 9 h à 16 h

- Pour contacter un technicien conseil assurant le traitement

- des dossiers, après avoir saisi votre numéro d'allocataire et

- votre code confidentiel.

Par TELEPHONE : 0 820 25 01 10 (0,112 € TTC par mn)

Fonds frontaliers : le cas d'école



Chaque fin d'année, le canton de Genève rétrocède aux départements de l'Ain et de la Haute-Savoie, 3,5 % de la masse salariale des travailleurs frontaliers. 60 % de ces fonds sont ensuite reversés aux communes au prorata du nombre de frontaliers installés sur leur territoire. Au fil des ans, les sommes rétrocédées sont devenues très importantes. Ainsi le versement pour l'année 2006 s'élève à 101 millions d'euros, soit

environ 1.300 euros par frontalier.

Cette compensation financière, signée en 1973 découle d'un double constat. Premièrement, le canton de Genève a choisi d'imposer les travailleurs frontaliers à la source. C'est son droit le plus absolu. Un choix que n'a pas fait la plupart des autres cantons helvètes, préférant laisser la perception de l'impôt à la France. Deuxièmement, les communes françaises doivent accueillir les frontaliers et leurs familles sans percevoir de compensation. En effet, les entreprises pour lesquels ces frontaliers travaillent ne versent aucune taxe ou impôt à la France, elles sont à l'étranger. Dans certaines communes, la population frontalière représente plus de la moitié des actifs.

Origine de l'accord

En 1963, les travailleurs frontaliers, regroupés en association « le Groupement de l'Ain et de la Haute-Savoie » préconisaient la rétrocession d'une partie de l'impôt aux communes frontalières de résidence, ceci afin de ne pas être perçus comme une charge pour leur commune mais bien comme des travailleurs participant financièrement au développement de celle-ci. Les membres de cette association ont alors multiplié les contacts afin de faire accepter par le canton de Genève le principe d'un reversement. En 1970, les maires des communes frontalières de la Haute-Savoie se sont réunis pour créer l'association des Maires des communes frontalières. Elus français, suisses et représentants du Groupement des frontaliers ont pu obtenir un accord qui a le mérite d'éviter un écueil important, que l'impôt rétrocédé par Genève reparte à Paris. Les Genevois ayant fait pression pour avoir la garantie que les sommes versées resteront dans les départements frontaliers de l'Ain et de la Haute-Savoie. Le 29 janvier 1973, un accord entre le Conseil fédéral suisse agissant au nom de la République et canton de Genève et le Gouvernement de la République française précise que Genève versera 3,5% de la masse salariale perçue par les travailleurs frontaliers à la France qui remettra cette somme aux départements frontaliers.

Une manne financière indéniable

En 1973, les signataires de l'accord n'imaginaient certainement pas que le phénomène frontalier connaîtrait une telle évolution. Le premier versement a été de 10 millions de francs suisses, il se monte à 160 millions aujourd'hui, soit seize fois plus ! Ces sommes ont permis aux départements et aux communes de disposer de moyens financiers pour assurer leur développement. 101 millions d'euros cela représente un septième du budget du Conseil général de la Haute-Savoie par exemple (budget 2007 : 705 millions d'euros).

La répartition de cette manne se fait pour 76% au profit de la Haute-Savoie et 24% de l'Ain. Les départements respectifs gardent 40% de la somme pour financer des travaux d'intérêt général et reverse les 60% restant aux communes au prorata de leurs frontaliers sous forme d'allocation directe. En moyenne, chaque frontalier apporte directement à sa commune plus de 1.300 euros.

Pour une meilleure intégration des populations frontalières

Outre l'aide apportée aux communes frontalières, ce système présente un autre avantage pour l'intégration des frontaliers dans leur canton de travail, ils y sont dorénavant contribuables par le biais de cette rétrocession. Mais il n'a pu exister que par la volonté du canton de Genève d'imposer à la source et par le nombre élevé des frontaliers.

La rétrocession financière genevoise a donc favorisé grandement l'intégration des frontaliers de part et d'autre de la frontière.

Elle a permis d'éviter les pièges du chacun pour soi en croisant les intérêts. « *Les frontaliers travaillent en Suisse et ils participent au financement du canton. Les frontaliers vivent dans les communes françaises et ils participent au financement de leur cité de résidence* ». Un cas d'école particulièrement intéressant qui prouve que la fiscalité peut être un facteur d'intégration et de développement. Un exemple à suivre en Europe !

Pour toute information sur le statut du travailleur frontalier, contactez l'association des frontaliers, le Groupement transfrontalier européen – Tél : 0 892 70 10 74 (0,337 € TTC/min.) – www.frontalier.com



Les travailleurs frontaliers

Vous êtes de plus en plus nombreux à faire le choix de traverser la frontière pour travailler en Suisse que ce soit sur le canton de Genève, de Vaud, de Neuchâtel ou du Jura. En 5 ans, notamment grâce à la libre circulation des personnes instaurée entre la Suisse et l'Union européenne, le nombre de travailleurs frontaliers a progressé de 26 %. Le nombre de frontaliers installés dans notre commune suit la même courbe ascendante. C'est pourquoi nous avons décidé de leur consacrer une page dans notre revue municipale afin d'expliquer le statut si particulier du travailleur frontalier.

Est frontalier toute personne qui exerce une activité lucrative indépendante ou salariée, dans un pays différent de son pays de résidence et qui retourne au moins une fois par semaine à son domicile.

Le statut du travailleur frontalier a beaucoup évolué depuis l'entrée en vigueur, en 2002, de l'Accord de libre circulation des personnes, accord signé entre la Suisse et l'Union européenne. En effet, depuis le 1^{er} juin 2004, le marché de l'emploi suisse s'est libéralisé. Les contrôles des conditions de salaire et de travail ont disparu, ainsi que la priorité du travailleur local. Désormais tout européen (des 15 premiers Etats membres de l'Union européenne, ainsi que de Malte et Chypre), trouvant un emploi en Suisse se voit attribuer automatiquement une autorisation de travail.

Les autorisations de travail en Suisse

L'autorisation de travail, le permis G, reste obligatoire pour exercer une activité en Suisse, excepté pour les contrats de moins de 90 jours par an. Ces autorisations sont délivrées pour 5 ans. Le frontalier a la possibilité de changer d'employeur et de canton de travail quand il le souhaite. Il peut également rentrer hebdomadairement à son domicile, créer une entreprise et posséder une résidence secondaire ou des locaux professionnels en Suisse.

Droit du travail et conditions d'emploi en Suisse

Le droit du travail en Suisse se caractérise par une faible protection des salariés, notamment en matière de licenciement. Il prévoit une durée hebdomadaire de travail de 45 à 50 heures. Toutefois, dans les secteurs réglementés par une convention collective de travail (CCT), la moyenne hebdomadaire se situe aux alentours de 42 heures. En matière de vacances, le droit du travail ne prévoit que 4 semaines par an. Les CCT ou le contrat de travail peuvent prévoir une durée plus grande. En ce qui concerne le salaire, il n'existe pas, en Suisse, de salaire minimum. Cependant, les CCT, qui réglementent environ 40 % des secteurs d'activité, prévoient elles des salaires minimaux.

L'assurance maladie

Le travailleur frontalier est également soumis à une législation particulière en matière d'assurances sociales. Ainsi, en ce qui concerne l'assurance maladie, le travailleur frontalier est soumis au régime suisse de Sécurité sociale mais il peut demander à être exempté de l'assurance maladie suisse au profit de la sécurité sociale en France (régime CMU) ou d'une assurance maladie privée. La demande doit être faite dans un délai de 3 mois à compter du 1^{er} jour de travail. Attention, la couverture Sécurité sociale française, quant à elle, cesse dès le 1^{er} jour d'emploi en Suisse.

Chômage

En matière de chômage, le travailleur frontalier paye ses cotisations en Suisse, mais est ensuite indemnisé par la France, en cas de chômage total. Il est indemnisé selon la législation française, soit à hauteur de 57,4 % de son salaire annuel moyen. Attention, le frontalier en situation de chômage doit, à l'annonce de son licenciement, effectuer plusieurs démarches en France et en Suisse (auprès d'une Caisse de chômage en Suisse, auprès des Assedics et ANPE en France, auprès de la CPAM pour sa couverture maladie en France).

La retraite

Les cotisations retraite sont versées en Suisse. Le système de retraite suisse est composé de 3 Piliers : l'AVS (Assurance vieillesse et survivants) qui constitue la retraite de base, le 2^{ème} Pilier obligatoire ou LPP (prévoyance professionnelle) et le 3^{ème} Pilier facultatif, retraite par capitalisation.

La fiscalité

Enfin, en matière de fiscalité, la situation diffère d'un canton de travail à un autre. Ainsi, dans le Canton de Genève, le frontalier sera imposé à la source, tandis que dans les autres cantons (Vaud, Jura, Neuchâtel), l'imposition s'effectuera en France. Dans tous les cas, le frontalier est tenu à une déclaration de ses revenus en France.

Les informations contenues dans cet article peuvent être approfondies en consultant le site Internet du Groupement transfrontalier européen : www.frontalier.com. Vous y trouverez des informations plus précises sur les Accords bilatéraux, les autorisations de travail, les assurances sociales ou encore la vie quotidienne en Suisse.

Pour plus d'informations sur vos droits en tant que travailleur frontalier, n'hésitez pas à contacter l'association des frontaliers, le Groupement transfrontalier européen au 0892 70 10 74 (0,337 € TTC/min.) – www.frontalier.com



Le sou des écoles de Péron



Comme l'ensemble des associations, le Sou a du mal à compter de nouveaux adhérents.

Après une assemblée générale un peu morose, la plupart d'entre nous se sont réinvestis cette année, confiant dans l'idée que les parents seraient prêts à nous aider ponctuellement sur certaines actions et confiant dans le soutien de notre village.

Nous avons fini l'année scolaire 2007/2008 avec un bilan financier très convenable, grâce au produit de la cantine-garderie. Mais, nous aurions aimé couvrir l'ensemble des dépenses seulement avec le fruit de nos manifestations ou ventes. Il en manque un peu : 2500€, nous devons multiplier nos efforts.

Bilan financier général 2007/2008.

DEPENSES		RECETTES	
TOTAL	20 453,04 €		25 354,53 €
RESULTAT	4 901,49 €		

Bilan financier cantine-garderie 2007/2008.

Dépenses 44 345,63 € Recettes 53 315,90 €

En fin d'année scolaire dernière, nous avons changé de fournisseur pour la cantine et les repas portés à domicile. Nous espérons qu'Avenance, le nouveau prestataire, proposera des menus variés et équilibrés correspondant mieux nos attentes. Le coût de la prestation augmente de 0,38€ HT par repas mais nous ne prévoyons pas, pour l'instant, une augmentation du ticket qui pour rappel est de 4,6€ pour la cantine.

Cette année nos manifestations.

Vendredi 19 décembre 2008 Fête de Noël

Dimanche 1 mars 2009 Loto

Dimanche 10 Mai 2009 Fête du printemps

Dimanche 26 Avril 2009 Scrapbooking à l'école

Vendredi 26 Juin 2008 Fête de l'école



Des choses changent :

Afin de répartir un peu les réjouissances, la séance de cinéma offerte aux enfants à Noël sera reportée dans l'année. Restent à cette époque un spectacle de théâtre, la venue du Père-Noël avec sa hotte pleine de surprises, le goûter.

La fête du Printemps va être relancée sur un week-end, dans la version que vous lui connaissiez, grâce à la collaboration d'associations du village. Le Sou maintient sa foire aux plantons, la bourse aux roulants (vélos, rollers, trottinettes, skates...), la bourse des enfants. Et sous l'impulsion du Comité des fêtes, qui assure le vide grenier et les repas, la Jeunesse de Péron, le Tir à l'arc, la Bonne humeur, les licornes feront danser, jouer tout le monde (peuvent encore se joindre à la fête les associations qui le désirent).

Un nouvel après-midi création (scrapbooking) : qui permettra autour de papiers, ciseaux, photos de préparer avec les enfants les fêtes des mères, des pères, anniversaires ou autres...

Nous vous rappelons qu'à l'occasion du loto, nous faisons le tour des maisons et commerçants de Péron, Logras, Greny, Feigère afin de recueillir vos dons. Nous vous remercions par avance de votre accueil.

Et nous vous assurons que c'est en venant à nos manifestations que vous nous faites le plus plaisir et que vous servez au mieux les intérêts des enfants du village.

Nous sommes toujours en attente d'idées, de suggestions. N'hésitez pas à nous contacter.



Présidente : Marion LOCCI joignable au 0450485536

Vice-président : Gérard CIMAROSTI

Secrétaire : Sylvie BERVAS

Vice-secrétaire : Nathalie MARTIN

Trésorière : Stéphanie PETIT-PHAR

Vice-trésorière : Laurence GAY

Responsable cantine-garderie : Débora RICHARD

locci.family@free.fr
gerardcimarosti@orange.fr
pbervas@wanadoo.fr
nathmartin01@orange.fr
spetitphar@orange.fr
lolo.gay1@wanadoo.fr
debora.richard@free.fr



Le sou des écoles de Péron.



« LA ROULINOTTE » halte-garderie itinérante.

Début de l'association, mars 2002

Dissolution de l'association octobre 2008

Mais pérennité du projet.



A l'heure actuelle, on parle beaucoup de création de structures pour l'accueil de la petite enfance, depuis que la Communauté de Communes a repris cette compétence.

Qu'advient-il de la Roulinotte ? Elle ne se classe pas comme toutes les autres structures, on l'appelle couramment le bébé-bus. C'est une vraie Péronnaise et son temps de gestation a dépassé les 9 mois, voici son histoire :

2002 : « L'année du bouillonnement »

Plusieurs mamans ont eu à cœur de monter un projet d'accueil pour les jeunes enfants de Péron. Des rendez-vous ont été pris avec M. le Maire et ses conseillers, ainsi que la CAF (Caisse d'Allocations Familiales). Une enquête de besoin a été lancée sur la commune, mais en automne, la réponse du conseil municipal était négative pour la réalisation d'une structure fixe qui était trop onéreuse. Découragement pour certains et pour d'autres le regard s'est porté vers une structure itinérante. Visites, contacts téléphoniques ont été pris pour cerner ce mode de garde d'un genre particulier.

2003 : « L'année des contacts »

Après avoir mené des enquêtes de besoin dans les communes avoisinantes, il a fallu contacter différents intervenants : Familles Rurales pour l'établissement d'un budget, la PMI (Protection Maternelle et Infantile) pour les normes de sécurité et d'hygiène, la CAF pour son partenariat, l'entreprise de construction CERVA pour la réalisation du véhicule et la recherche de différents partenaires pour financer le coût du projet.

2004 : « L'année électorale, il fallait convaincre »

Présenter le projet dans les communes du canton et convaincre les élus que celui-ci était réalisable. La condition du démarrage, nécessitait la participation de 4 communes au minimum : Péron, St.Jean-de-Gonville, Chevry et Echenevex ont su franchir le pas et soutenir le projet.

2005 : « L'année de la réalisation »

Le véhicule a été commandé et le financement a été bouclé sans que nous ayons eu besoin d'avoir recours à un prêt bancaire.

Fin novembre, les premiers enfants sont accueillis.

2006 : « L'année de la structuration »

La Roulinotte a accueilli de plus en plus d'enfants sur le terrain gessien, le personnel comme les bénévoles ont cherché la meilleure organisation possible pour le fonctionnement de cette structure mobile.

En avril, nous avons remporté le « Prix de l'initiative en économie sociale » à Lyon décerné par la Fondation Crédit Coopératif et nous avons également notre inauguration officielle à Péron.

En septembre, les communes de Sauverny et Versonnex nous ont rejoints.

2007 : « L'année de la retraite »

Le souhait de se retirer en tant que bénévoles. Le projet étant réalisé, notre objectif était atteint. Après l'assemblée générale extraordinaire du 30.08.2007, nous avons confiés la gestion de la Roulinotte à la Fédération Familles Rurales de l'Ain.

2008 : L'association est officiellement dissoute depuis octobre.

C'était une belle expérience : beaucoup d'énergie dépensée, des espoirs, des déceptions, des bonnes nouvelles et surtout des années enrichissantes sur le plan relationnel entre bénévoles, entre salariées et les différentes administrations rencontrées. Un grand merci à toutes les personnes qui nous ont soutenues durant cette période et en particuliers à nos époux et nos enfants qui nous ont permis d'aller au bout de notre projet.

Nos vœux les meilleurs à notre équipe professionnelle pour son dévouement auprès des enfants.

Nous espérons que la Roulinotte continuera de sillonner longtemps nos routes gessiennes et qu'elle restera une solution d'accueil adaptée à des besoins que les grandes structures ne pourront offrir,

Roulinottement vôtre

Viviane Marti (présidente)

Dominique Gigi (vice-présidente)

Alix Tavernier (trésorière)

Cécile Devesa (secrétaire)





La Bonne Humeur

Les vacances d'été ainsi que le repos musical bien mérité ont laissé place à la reprise des répétitions du vendredi soir pour nos deux orchestres (junior et senior). Histoire de ne pas perdre ou plutôt de retrouver très vite les lèvres des musiciens, nous (les séniors) avons participé au défilé de **la foire à Bellegarde** le dimanche 5 octobre et avons animé les rues pendant pas moins de 2 heures. Une sortie réussie pour avoir des lèvres en béton et un souffle olympien. Deux éléments essentiels pour mettre en place efficacement notre nouveau programme musical concocté pour notre célèbre Concert de Noël qui aura lieu

le dimanche 14 décembre à 15h00

à la salle polyvalente de St Jean-de-Gonville où nous aurons le plaisir d'accueillir la société musicale de Sergy (l'écho du crêt de la neige) en deuxième partie. Venez nombreux !!!...

Cette année, nous comptons 7 nouveaux musiciens parmi nous : Thibault (trombone) et Quentin (flûte) Sigonney, Amélie Kempf (sax alto), Bastien Félix-Fiardet (trompette), Bastien Fernoux (cor), Gabriel Meynet (sax alto) et Sylvie Wenger (sax soprano), l'effectif au complet étant de 43 musiciens (la salle de répétition commence à se rétrécir sérieusement !)...

Afin de renouveler l'expérience qui fut très appréciée de tous, nous allons faire un séminaire musical les 10 et 11 janvier prochain aux Moussières dans le Jura afin de travailler des nouveaux morceaux que vous aurez le plaisir de découvrir lors de notre concert de printemps (fin mars).

Un petit mot sur l'EMIPG (école de musique du Pays de Gex) :



La rentrée n'a pas été de tout repos pour les responsables de l'EMIPG puisqu'il y a eu une trentaine de débutants contre une dizaine l'année dernière entre Péron et St Jean et une cinquantaine sur toute l'école qui compte environ 200 élèves en tout, merci d'ailleurs pour le travail bénévole de France Sigonney (présidente) et d'Alain Pradervand (responsable des élèves de Péron/St Jean).

Comme nouveauté cette année, l'EMIPG propose aux élèves débutants (IM1) de commencer un instrument (clarinette, flûte, saxophone, trompette et percussion) dès le mois de janvier sous forme d'« atelier initiation ». Ces cours seront une approche collective (pas plus de quatre élèves par atelier) vers l'instrument de leur choix, un choix qui pourra peut-être changer d'ici l'année prochaine en fonction de leur expérience vécue dans ces ateliers.

Bonne chance à ce nouveau projet qui promet encore plus de musique et de musiciens dans la commune et les chaumières!!!

La secrétaire, Virginie Collet.



Sur la commune, il existe plusieurs associations de solidarité et d'amitié :

**-La fabrication de couverture pour la Croix Rouge tous les 4ème mardi du mois
(tél Mme Kolly 04 50 56 34 87)**

**-L'équipe du Mouvement Chrétien des Retraités, réflexion et discussion 2ème jeudi du mois
(tél Mme Moutton 04 50 56 33 27)**

Association paroissiale de Péron

Noël est bientôt là. Une messe de la veillée de Noël sera célébrée à l'église de Péron à 19h. Cette messe sera animée par les enfants du catéchisme du groupement paroissial.

A 23h, à l'église de Challex, messe de la nuit de Noël.

Du 16 au 23 janvier 2009, notre groupement paroissial (Challex, Collonges, Farges, Péron, Pougny) accueillera la Croix de l'Evangélisation : véritable objet d'art, réalisée dans la pure tradition des icônes, la Croix mesure un peu plus de 3m de haut et pèse autour de 200kg.

Elle sera exposée à l'église de Collonges et donnera lieu à des manifestations chaque jour de sa présence dans notre groupement paroissial : vendredi 16 veillée animée par les jeunes de l'aumônerie, samedi 17 concert Gospel, dimanche 18 messe dominicale animée par l'ensemble Gospel et prière pour l'unité des chrétiens avec nos frères chrétiens d'autres confessions, lundi 19 catéchèse du Père Roger Hébert sur la Croix d'Evangélisation, mardi 20 témoignage d'un missionnaire, mercredi 21 journée des enfants autour de la Croix, jeudi 22 temps de prière et d'adoration.

Chrétiens ou non, amateurs d'histoire, de musique ou d'art, vous êtes tous invités à vous joindre à ces manifestations ou à passer simplement pour regarder et admirer à tout moment de la journée.

OPERATION BRIOCHES 2008

« L'opération brioches pour l'ADAPEI qui s'est déroulée le 11 et 12 octobre 2008 sur la commune, a rapporté la somme de 1607,65€.

La municipalité remercie les membres des associations communales qui ont participé à la vente des brioches, la boulangerie Duchamp, ainsi que tous les habitants pour leur générosité ».

LA JEUNESSE

" Après moultes années où la vogue de Péron ne fait plus partie des événements du village, la jeunesse remet au goût du jour cette fête ancestrale et compte sur votre présence à son bal déguisé le 17 Janvier pour une soirée de folie animée par un D.J. ! "

La Jeunesse de Péron

LOISIRS DES AINES

Le club des Aînés de Péron souffre du départ de certains membres, du vieillissement et de la maladie. En somme, il s'amenuise et pose questions à ses responsables.

Il y a sans doute dans la commune des personnes retraitées de 70-75-80 ans qui pourraient venir grossir les rangs de l'association. Au programme du club : Des rencontres, des goûters, des activités, des sorties, etc...

Faites vous connaître au 04 50 56 30 78, vous serez les bienvenus.

CHRISTIAN DESMARIS

CONSEIL D'ECOLE DE PERON

Suite aux nombreuses réformes de l'Education Nationale, l'ensemble des membres du Conseil d'Ecole de Péron (instituteurs, représentants élus des parents) réuni le 23 octobre 2008 a voté une motion **recensant nos inquiétudes sur l'avenir de l'enseignement public**, transmise à l'Inspection Académique de l'Ain à Bourg-en-Bresse, à M. le Ministre de l'Education Nationale et à M. Etienne Blanc, député-maire de Divonne-les-Bains. En voici le texte :

« Le Conseil d'école exprime sa profonde inquiétude vis à vis de la mise en place du Dispositif d'Aide Personnalisée (DAPE) et de la suppression annoncée des Réseaux d'Aide Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED). Le nouveau calendrier scolaire a été présenté comme reflétant la volonté gouvernementale de lutter contre l'échec scolaire notamment par l'instauration de deux heures de soutien scolaire par semaine.

Le Conseil d'école a de sérieux doutes quant à la réalisation de ces objectifs pour les raisons suivantes:

Nous considérons que ce sont les effectifs trop importants dans les classes qui créent de l'échec scolaire. Les suppressions de postes d'enseignants vont donc à l'encontre d'une amélioration de la situation. De même, l'alourdissement des programmes alors que le nouveau calendrier entraîne une suppression de 72 heures par an va contribuer à générer des difficultés scolaires qui ne seront pas résolues par les deux heures hebdomadaires de soutien proposées.

Le Dispositif d'Aide Personnalisée, peut être utile face à une difficulté légère mais est totalement inadapté aux difficultés plus lourdes nécessitant une aide spécialisée. Ce sont pourtant aussi ces difficultés que les deux heures de soutien sont censées résoudre comme l'indique la liste des types de difficultés devant être prise en charge dans le cadre du soutien scolaire (dyslexie, dyspraxie et autres) et auxquelles les RASED apportaient des réponses de Maîtres formés spécifiquement à ces questions.

La suppression de 3000 postes de RASED en 2009 confirme l'intention d'utiliser le DAPE comme un substitut aux RASED, remplaçant ainsi une aide spécialisée intégrée dans le temps scolaire par un soutien qui, quelle que soit la qualité des enseignants et leur volonté de faire réussir leurs élèves, ne pourra remplacer une approche spécialisée. Ce soutien se rajoutant aux heures scolaires, il allonge les journées d'enfants déjà en difficulté alors même que la durée du temps scolaire en France est l'une des plus élevées d'Europe. Malgré l'affichage d'une volonté de lutter contre l'échec scolaire, ces mesures nous apparaissent au contraire comme un abandon de cette vocation fondamentale de l'Education Nationale, au détriment d'objectifs purement comptables.

Le flou entourant les modalités de mise en place du soutien scolaire souligne le manque de réflexion quant aux objectifs pédagogiques et un désintérêt surprenant concernant les difficultés pratiques occasionnées par le nouveau dispositif (garde/accueil des enfants pendant le DAPE, horaires différents pour plusieurs enfants créant des difficultés d'organisation pour les parents et les municipalités).

L'école publique se doit de donner à tous les mêmes chances de réussite en son sein. Les réductions drastiques de moyens et d'effectifs (enseignants généraux, RASED, remplaçants) mettent en danger l'école publique en la privant progressivement des moyens qui lui permettraient de remplir sa mission, et en poussant à terme ceux qui en ont la possibilité à rejoindre le secteur privé. La suppression des IUFM et la création d'une Agence nationale du remplacement opérant en dehors du système scolaire afin de disposer de listes de remplaçants sans formation pédagogique renforce cette inquiétude. Cette dernière mesure témoigne d'un mépris choquant de la fonction de l'enseignant. Les effets des politiques de réductions d'effectifs ne doivent pas être résolus par l'utilisation de personnels aux qualifications inadaptées.

Le Conseil d'école de Péron, réuni le 23 octobre 2008, exige l'abandon de la suppression des 3000 postes E et G. Il demande l'ouverture immédiate de discussions sur le devenir et le développement des RASED. Il rappelle l'impérieuse nécessité d'octroyer à l'école publique de la République les moyens de remplir sa mission.».

Le Collectif des Parent d'élèves du Pays de Gex

Le lundi 17 novembre 2008, le Collectif des Parents d'élèves du Pays de Gex s'est constitué en association loi 1901, afin d'être reconnu et identifié clairement auprès des représentants de l'Etat.

Cinquante personnes réunies ce jour là ont approuvé les statuts, la cotisation (5 euros minimum) et le Conseil d'Administration (CHARVET Corinne, DAMNON Gilles, DELAPRISON Lara, DELFORGE Nicolas, DESOUSA Isabelle, DEVESA Cécile, GILES Warren, KOEHLER Béatrice, ODOUX Eli, PARMA Claire, RINALDI Audrey, SPANO Francesco, VAILLEUX Fabienne) de la nouvelle association CPPG.

Cette association a pour but :

De favoriser les liaisons entre les différentes instances de l'Education Nationale et les parents d'élèves du Pays de Gex.

De mener des actions pour la sauvegarde du système scolaire public.

De coordonner les actions parentales au sein des écoles pour être plus représentative devant l'Education Nationale.

Le Conseil d'Administration doit se réunir prochainement pour élire un bureau et mettre en place les modalités de fonctionnement de cette association (budget, assurance, ...).

Il doit aussi définir les actions à venir.

Nous pouvons d'ors et déjà se féliciter des quelques résultats obtenus :

Le 8 novembre dernier lors de l'inauguration de la nouvelle école de la Bretonnière, le CPPG a remis un courrier à Mme Matéra Inspectrice de l'EN, à l'intention du nouvel Inspecteur d'Académie, M. Sauret que nous pensions rencontrer.

Ce courrier demandait le déblocage du recrutement sur liste complémentaire de titulaires remplaçants, jusqu'alors bloqué.

Or, le 14 novembre M. Etienne Blanc, Député de la 3ème circonscription de l'Ain, nous annonçait le recrutement de 5 postes d'enseignants remplaçants sur liste complémentaire dans l'Ain, dont 3 seraient affectés pour le seul Pays de Gex.

Ces postes vont suppléer aux congés de longue durée déjà prévus pour les semaines à venir.

La mobilisation de tous les parents d'élèves est payante.

Mais il faut que les parents restent vigilants car la situation de l'enseignement dans notre région reste fragile.

L'objectif du CPPG pour les semaines à venir, est de recruter et de pouvoir s'assurer du soutien d'un ou deux parent(s) référent(s) dans chacune des 44 écoles du Pays de Gex.

Ces personnes assureront le contact entre les membres du CPPG et les parents des écoles concernées, en diffusant les informations via le tableau d'affichage de l'école et/ou les cahiers de liaison des enfants.

Nous vous remercions par avance de l'investissement que vous voudriez bien mettre dans cette cause, qui nous semble importante, qu'est la sauvegarde d'une Ecole Publique de qualité.

Le Collectif des Parent d'élèves du Pays de Gex

Blog : cppggex.blogspot.com

Courriel : cppg01@gmail.com

TRIBUNE LIBRE

Je viens faire savoir, que suite à l'accrochage de mon véhicule Renault Express bleu 5147VD01 le 25 septembre 2008 en soirée (sur le parking de la maisons des sociétés), à ce jour personne ne s'est manifesté à ce sujet.

Je trouve déplorable la mentalité de certaines personnes.

Mr Barrubes Vivian
69 rue du Mail
01630 Péron

M. et Mme Nedelec

St Genis le 09.09.2008.

En réponse à Monsieur
Claude Girod.

Monsieur,

Dans le n° 49 du Petit Perronnais nous avons lu votre
"Chronique d'un départ annoncé".

Question! Pourquoi tout ce débailage de chiffres, de dates,
et autres, que vous adressez à vos concitoyens Perronnais,
si ce n'est pour vous dédouaner et nous faire passer l'entière
responsabilité de notre départ.

Votre article, qui apparemment se veut complet, compense
pas mal de manques notamment pour les équipements
des différents locaux et entités que nous avons pourvus
avec nos propres fonds.

Que se soit pour l'hôtel et les nouvelles normes comme
prévu dans le contrat d'affermage, mais où sont-elles?

Pouvons-nous travailler avec seulement des tables et chaises?
Sommiers et matelas? Et sans dire une cuisine entièrement
équipée!

Au temps passant, nous avons pris contact avec notre
comptable et Banquier et nous avons décidé de mettre un
terme à notre contrat d'affermage car nous ne
pouvons pas obtenir le fond commerce que nous avions
crû, avec un chiffre d'affaires positif!

Nous avions fait une proposition, paraît-il trop faible pour racheter notre propre travail.

Ainsi nos multiples confrontations, sur ce sujet n'ayant pas abouties, je ne voulais pas perdre mon temps dans des démarches qui j'en avais acquis la profonde conviction n'aboutiraient pas. D'où mon absence délibérée et justifiée las du conseil municipal.

Vous bouclez votre papier en nous remerciant d'avoir chassé Péron, pour exercer nos débuts.....

Nous remercier, après un tel débailage est un peu fort: derrière tout ça se cache, il nous semble, un tel che pas un usage biblique.

Vos remerciements nous laissent de marbre. Quant à nos débats, dans le difficile métier, ils remontent déjà à plusieurs lunes bien avant Péron.

Je vous rappelle quand même que nous avons été distingués au guide Michelin, et des articles de presses nous ont fait bien plus plaisir, reconnaissant notre sérieux et nos qualités professionnelles. Péron était satisfait de l'anonymat.

PS: Nous exerçons, ici, notre droit de réponse et nous aimerions qu'il soit inséré, par vos propres soins, dans le prochain petit Péronnais.

Qui d'avance.

Gotherine et Denis Nedelec

SERVICES

Mairie Tél : 04 50 56 31 08 Fax : 04 50 56 37 46
SOGEDO (Eau) St-Genis 04 50 41 30 30
SDEI (Assainissement) 0 810 396 396
URGENCE 0 810 796 796
E D F (Sécurité dépannage) 0 810 333 074
G D F Gaz de France Distribution

08 10 74 74 00
France-Télécom 10 14
Trésorerie Gex 04 50 41 51 03
Permanence impôts à Collonges Grand'Rue à 50 m de
la poste le mardi de 8h30 à 10h

ECOLE PRIMAIRE 04 50 56 37 52

CENTRE DE LOISIRS 04 50 48 31 52

E-mail : centre.loisirs.peron@wanadoo.fr

HALTE-GARDERIE (La Roulinotte)
06 88 90 10 55
www.peron.cc-pays-de-gex.fr/html/centre_loisirs.htm

SALLE CHAMP-FONTAINE 04 50 56 37 39

BIBLIOTHEQUE 04 50 56 41 39

Aux heures de permanences soit :
Le mardi de 16h30 à 18h00
Le mercredi de 17h00 à 18h30
Le vendredi de 16h30 à 19h00
Premier samedi du mois de 10h00 à 12h00

OFFICE DU TOURISME COLLONGES ET SA REGION

Tél : 04 50 59 40 78 Fax : 04 50 59 49 54
E-mail : otcollon@cc-pays-de-gex.fr
www.collonges.ot.cc-pays-de-gex.fr

TAXI-VSL

Goubel 06 80 20 26 20

GESTION DES DECHETS

Particulier :

Commande de poubelles, composteurs, problème de
collecte 0 800 800 215

Commerces et artisans :

Commande de bacs, facturation de redevance spéciale,
TEOM, problème de collecte : 04 50 42 26 41
Déchèteries : Mr Ludovic BRUSTON

04 50 99 12 08
Autres : Jocelyne SAMYN 04 50 99 12 01

DECHETTERIE

04 50 59 14 64

E-mail : dechets@cc-pays-de-gex.fr

-du lundi au vendredi :
-de mars à octobre de 8h30 à 12h00
et de 13h30 à 18h00
-de novembre à février : de 8h30 à 12h00
et de 13h30 à 17h00
-le samedi :
-de mars à octobre : de 8h30 à 18h00
-de novembre à février : de 8h30 à 17h00
-tous les dimanches matin : de 9h00 à 12h00
-fermé tous les jours fériés y compris Pâques.

ALLO ENCOMBRANTS 04 50 20 65 86

Ramassage du tri-sélectif : le lundi

Ramassage des ordures ménagères : le jeudi

La POSTE 04 50 56 42 22

-du lundi au vendredi sauf mercredi :
de 9h30 à 12h00
de 15h00 à 17h30
-le mercredi et le samedi :
de 9h30 à 12h00

A LA RECHERCHE D'UN EMPLOI

Mission locale des jeunes Bellegarde 04 50 48 09 86
Mission Locales Action Jeunes Gex 04 50 41 60 46
Service emploi de la CCPG Divonne 04 50 20 32 27
ANPE St-GENIS 04 50 28 24 14
Du lundi au jeudi de 8h30 à 16h30
Le vendredi de 8h30 à 11h30
C.M.P (Centre Médico-Psychologique)
04 50 42 85 47

ADAPA : L'aide à domicile pour tous

Anita Boulas-Chardon
Espace George Sand 9 rue de Gex à St-Genis Pouilly
Téléphone 04 50 20 66 80
Télécopie 04 50 20 60 12

OUVERTURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE

Tél: 04 50 56 31 08 Fax: 04 50 56 37 46

E-mail: Mairie.Peron@CC-pays-de-gex.fr

WEB: <http://www.cc-pays-de-gex.fr/mairies/peron/>

Lundi : 8h00-12h00 et 13h30-17h30
Mardi : 13h30-17h30
Mercredi : 9h00-12h00

Jeudi : 13h30-17h30
Vendredi : 8h00-12h00 et 13h30-17h30

DECEMBRE 2008

28/11/2008 au 05/12/2008 **DRAI**
 05/12/2008 au 12/12/2008 **BENDAHO**
 12/12/2008 au 19/12/2008 **COTTIN**
 19/12/2008 au 26/12/2008 **ROBERT**
 26/12/2008 au 02/01/2009 **SIAUVE**

JANVIER 2009

02/01/2009 au 09/01/2009 **REVOL**
 09/01/2009 au 16/01/2009 **VILLARD-PETELAUD**
 16/01/2009 au 23/01/2009 **BOUVIER**
 23/01/2009 au 30/01/2009 **DELORME**

FEVRIER 2009

30/01/2009 au 06/02/2009 **HARLINGUE**
 06/02/2009 au 13/02/2009 **FERNOUX**
 13/02/2009 au 20/02/2009 **BENDAHO**
 20/02/2009 au 27/02/2009 **COTTIN**

MARS 2009

27/02/2009 au 06/03/2009 **LARTAUD**
 06/03/2009 au 13/03/2009 **DOREAU**
 13/03/2009 au 20/03/2009 **ARBEZ**
 20/03/2009 au 27/03/2009 **ROBERT**
 27/03/2009 au 03/04/2009 **MAISSA**



La garde commence le jour indiqué à 19 heures et se termine le jour indiqué à 19 heures.

ARBEZ	Place de la Mairie	THOIRY	04 50 41 20 31
BARBOTIN-BESSEY	22 Rue de Genève	St GENIS	04 50 42 11 49
BENDAHO	Les vertes campagnes	GEX	04 50 41 52 75
BOUVIER	Rue de la Mairie	CESSY	04 50 41 40 60
COTTIN	105 Chemin Ravoire	PREVESSIN	04 50 40 57 66
DELORME-DURET	Arcades d'Ornex	ORNE	04 50 40 53 86
DOREAU		VERSONNEX	04 50 41 14 13
DRAI	539 rue Aiglette Nord	GEX	04 50 41 47 95
FERNOUX	Grande Rue	DIVONNE	04 50 20 00 93
HARLINGUE	6 Chemin du Levant	FERNEY	04 50 40 68 97
HYBORD	C CIAL Carrefour RN 5	SENGY	04 50 41 47 93
LARTAUD	10 R des Hautains	ST GENIS	04 50 42 02 21
LOTZ-MATTERN	C Cial la Poterie	FERNEY	04 50 40 97 44
MAISSA	Rue des Bains	DIVONNE	04 50 20 00 57
MASCETTI	Route de Mategnin	PREVESSIN	04 50 28 06 79
REVOL	5 Avenue Voltaire	FERNEY	04 50 40 72 10
ROBERT	Val Thoiry	THOIRY	04 50 20 87 57
SIAUVE	Route de Lyon	ST GENIS	04 50 40 12 69
VILLARD-PETELAUD	Im. Les Tetras, Le Patio	GEX	04 50 41 54 04

Pour connaître les médecins de garde, composer le 15 sur votre téléphone.

MÉDIBUS

Lundi 5 janvier	14h30-16h30	Avenue de la Poste (GEX)
Jeudi 5 février	10h30-12h30	Salle de l'Allandon (St GENIS POUILLY)
Jeudi 5 février	14h30-16h30	Parking Calas (FERNEY)
Vendredi 6 mars	10h30-12h30	Place St Antoine (PÉRON)

URGENCES

Gendarmerie.....17
 Pompier18
 Samu.....15
 Urgence N°Européen.....112



HOPITAUX

Ambilly	04 50 87 47 47
Saint-Julien	04 50 49 65 65
Gex	04 50 40 38 38
Cantonal à Genève	00 41 22 372 33 11
La Tour à Meyrin	00 41 22 719 61 11
Centre anti-poisons Lyon	04 78 54 14 14
Centre grands brûlés Lyon	04 78 61 88 88
Clinique Savoie Annemasse	04 50 95 41 41

MEDECINS

Logras
 Dementhon C 04 50 56 38 10
 option homéopathie
Saint-Jean de Gonville
 Mogenet P.A. 04 50 56 44 21
 Dr Brigitte Fleury 04 50 48 60 22
Collonges

Maury M.H. 04 50 56 71 00

PEDIATRE

Saint-Genis
 Guy 04 50 42 20 11

PHARMACIES

Voir ci-dessus

Collonges

Mr et Mme Dupont 04 50 59 60 17

Nous vous rappelons que vous pouvez commander vos médicaments à partir du fax de la mairie

INFIRMIERE

Collonges
 Pirollet 04 50 56 71 64

CENTRE MEDICO-SOCIAL

Saint-Genis 04 50 42 12 65

MAINTIEN A DOMICILE

04 50 41 47 12

CENTRE DE RADIOLOGIE

Saint-Genis 04 50 28 27 27

SERVICE DE GARDE VETERINAIRES

St Genis Pouilly 04 50 42 12 34
 Gex 04 50 41 76 45

Calendrier des fêtes

DECEMBRE 2008			
Samedi 6	COMITE DES FETES	TELETHON	CF
Dimanche 7	PETANQUE	BELOTE	CF
Samedi 13	BELOTE GESSIENNE	MARATHON DE BELOTE	CF
Samedi 13	LA BONNE HUMEUR	CONCERT	St Jean de Gonville
Vendredi 19	SOU DES ECOLES	FETE DE NOEL	CF
JANVIER 2009			
Mercredi 14	COMITE DES FETES	CNEMA	CF
Vendredi 16	PECHE	CONCOURS DE BELOTE	CF
Samedi 17	JEUNESSE	VOGUE	CF
FEVRIER 2009			
Mardi 3	BIBLIOTHEQUE	CONFERENCE	CF
Vendredi 6	ANCIENS POMPIERS DE PARIS	LOTO	CF
Mercredi 11	COMITE DES FETES	CINEMA	CF
Vendredi 13	COMITE DES FETES	LOTO ?	CF
Samedi 21	COMITE DES FETES	LOTO ?	CF
Mardi 24	CENTRE DE LOISIRS	CARNAVAL	CF
Samedi 28	CCAS	REPAS	CF
MARS 2009			
Dimanche 1	SOU DES ECOLES	LOTO	CF
Samedi 7	CHASSE	REPAS DANSANT	CF
Mercredi 11	COMITE DES FETES	CINEMA	CF
Samedi 21	PAROISSE	BOL DE RIZ	CF
Dimanche 22	LA BONNE HUMEUR	CONCERT	CF
Mercredi 25	DON DE SANG	COLLECTE	CF
Vendredi 27	PETANQUE	LOTO	CF

Père Laurent REVEL

Tél.:04 50 56 30 35

169, Rte St-Maurice Challex



DECEMBRE	Dim. 7	10h	2 ^{ème} Dimanche de l'Avent	POUGNY
	Lundi 8	18h30	Immaculée Conception	CHALLEX
	Dim. 14	10h	3 ^{ème} Dimanche de l'Avent	PERON
	Vend. 19	20h-21h	Célébration pénitentielle	CHALEX
	Dim. 21	10h	4 ^{ème} Dimanche de l'Avent	CHALLEX
	Mer. 24	19h	Messe pour les enfants	PERON
	Mer. 24	23h	Veillée de NOËL	CHALLEX
	Jeu. 25	10h	Messe du jour de NOËL	FARGES
	Dim. 28	10h	SAINTE FAMILLE	COLLONGES
JANVIER	Jeu. 1	18h30	SAINTE MARIE MERE DE DIEU	COLLONGES
	Dim. 4	10h	EPIPHANIE DU SEIGNEUR	POUGNY
	Dim. 11	10h	BAPTÊME DU SEIGNEUR	PERON
	Présence de la croix d'évangélisation dans notre groupement paroissial du 17 au 24			
	Dim. 18	10h	2 ^{ème} dimanche du Temps Ordinaire	COLLONGES
	Mer. 21	16h	MESSE POUR LES ENFANTS	COLLONGES
	Dim. 25	10h	3 ^{ème} dimanche du Temps Ordinaire	CHALLEX
FEVRIER	Dim. 1	10h	4 ^{ème} dimanche du Temps Ordinaire	POUGNY
	Dim. 8	10h	5 ^{ème} dimanche du Temps Ordinaire	PERON
	Dim. 15	10h	6 ^{ème} dimanche du Temps Ordinaire	CHALLEX
	Dim. 22	10h	7 ^{ème} dimanche du Temps Ordinaire	COLLONGES
	Merc. 25	18h30	MERCREDI DES CENDRES	PERON
MARS	Dim. 1	10h	1ER DIMANCHE DE CARÊME	POUGNY
	Tous les vendredis de Carême 16h30 même lieu que la messe du dimanche précédent			
	Dim. 8	10h	2 ^{ème} DIMANCHE DE CARÊME	PERON
	Dim. 15	10h	3 ^{ème} DIMANCHE DE CARÊME	CHALLEX
	Vend. 20	17h	CHEMIN DE CROIX ENFANTS	FARGES
	Dim. 22	10h	4 ^{ème} DIMANCHE DE CARÊME	COLLONGES
	Dim. 29	10h	5 ^{ème} DIMANCHE DE CARÊME	FARGES

LES SPORTIFS EN HERBES

Le JUDO Club de PERON compte environ 80 licenciés dès l'âge de 4 ans et jusqu'à l'âge adultes. Pendant que les plus jeunes s'initient à la Lutte, pratiquent des parcours de motricité et de coordination, d'autres entretiennent leur silhouette. Des cours de Fitness sont assurés le samedi matin (stretching, renforcement musculaire, cours chorégraphiés).



Les origines du JUDO viennent du JU-JITSU. Le JU-JITSU est aujourd'hui enseigné sous forme de self défense (les femmes apprécient souvent l'apprentissage de ces techniques d'auto-défense), il se pratique en Kimono et il existe des compétitions techniques (appelés DUO), débutant ou confirmé, chacun évoluant à son rythme.

Une démonstration de JU-JITSU ainsi que de JUDO se déroulera le samedi 31 janvier 2009 réalisée par nos adhérents. Le JUDO reste un art martial mais il est un sport de loisir apprécié par tous : petits, moyens et grands, chacun peut s'y retrouver.

Venez nombreux déguster la galette des rois le 31 janvier 2009 et pour tous renseignements téléphoner au 06.62.87.05.48 à Jérôme MARCASSE professeur et entraîneur du JUDO ou au 04.50.56.41.65 à Marianne LEVRIER, trésorière. Le président Philippe BERVAS, les membres du bureau ainsi que le professeur vous souhaitent de joyeuses fêtes de Noël et une très bonne année 2009.

Forum des Associations, septembre 2008

FORUM DES SOCIETES



Comme d'habitude, vous avez été nombreux à venir au Forum des associations de ce mois de septembre. C'est avec plaisir que les différentes associations vous y présentaient toutes leurs activités. N'hésitez pas à les contacter pour devenir membre de celles-ci car la vie d'un village en dépend.



Le repas de midi a aussi été un grand succès.



BRAVO à tous !



Centre de Loisirs : La Fontaine enchantée

Vacances d'octobre

Nostradamiss a entraîné les enfants au cœur de la Préhistoire pendant plusieurs jours... Grâce à eux, les causes de la disparition du célèbre mammothologue ont été élucidées. Tout a été mis en œuvre : piège et traces de mammoth, art pariétal, parcours costumé, fabrication d'objets de l'époque. Le mammoth pourtant s'est enfui....

Mais on l'a vu ! Photo à l'appui !!

Un druide perdu passait pas là ... D'où venait-il ? Nostradamiss ouvre son livre magique et découvre la disparition du druide... A nous de le retrouver pour l'aider à revenir dans son histoire : maquette de son village, préparation du banquet, découverte de son peuple, etc. Bravo les enfants ! Le druide est rentré chez lui avec votre potion magique ! OUF !!!

Devant votre bravoure, Nostradamiss a promis de revenir vous raconter d'autres histoires d'antan.

Tout comme l'été, les vacances d'octobre ont accueilli une quarantaine d'enfants, venus d'ici et d'ailleurs.

Vos enfants aiment rêver, ils sont sensibles à l'imaginaire qui leur est proposé et ceci sans avoir recours au virtuel. Ca fait vraiment plaisir de travailler et de s'investir pour eux.



Pour les mercredis de 2009 trois projets :

Une manifestation où des jeunes exposent leurs projets scientifiques sur l'ensemble du territoire

Les Exposciences réunissent des enfants et des jeunes passionnés de science qui présentent et animent leurs projets scientifiques ou techniques réalisés dans le cadre du centre de loisirs.

Prototypes, expériences, maquettes de phénomènes naturels, reconstitutions de découvertes scientifiques... sont ainsi exposés dans des domaines très divers : sciences du vivant, environnement, énergie, robotique, astronomie, espace, sciences humaines, multimédia... Ce

programme engage les jeunes à s'interroger sur le monde, sur l'environnement, sur leur quotidien pour affiner peu à peu leur esprit critique. Plus que le thème, c'est la démarche qui prévaut. Elle doit tendre à développer chez les jeunes l'esprit d'initiative, le dynamisme, la coopération et le travail d'équipe.

Le poème sera à la fête aussi puisque nous jouerons avec l'écriture et les arts plastiques pour, au final, créer son poème-affiche et participer à l'exposition régionale du festival PoéZigZag en avril 09.

Enfin, avec Françoise WESCHER-FABRE, artiste peintre de la commune, nous peindrons une grande fresque que nous exposerons ensuite lors d'une manifestation. Encore de quoi aiguïser l'imagination des enfants, alliée à différentes techniques de l'Art.

D'autres projets sont évidemment en cours, comme les camps que nous organisons pendant les vacances. A ce jour, les destinations ne sont pas certaines donc, si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à téléphoner au centre en début d'année.

Quelques pensées pour ces mois à venir....

Sans imagination, l'amour n'a aucune chance [Romain Gary]

L'imagination vaut bien des voyages et elle coûte moins cher

[George William Curtis] [+]

Extrait des Aphorismes

La mémoire, c'est l'imagination à l'envers.

[Daniel Pennac] [+]

Extrait de La Fée carabine



Je vous souhaite une bonne année à tous, et rappelez vous les mots d'antan pour cette nouvelle année : « c'est celui qui le dit qui y est !! »

Brigitte C.